

Information aux investisseurs
d'ASSETIMMO Fondation de placements immobiliers

Zurich, le 1er avril 2014/dmo

Téléphone direct
Courriel

044 404 20 45
daniela.moor@assetimmo.ch

Directives de placement des groupes de placement

- **Groupe de placement W (immeubles d'habitation)**
- **Groupe de placement G (immeubles commerciaux)**

Mesdames, Messieurs,

Rappel de la situation:

Après avoir remanié les statuts et le règlement de la fondation, le conseil de fondation d'ASSETIMMO a également adapté les directives de placement des groupes de placement aux nouvelles réalités et bases légales.

Dans la nouvelle mouture des statuts, la compétence de modifier les directives de placement est déléguée au conseil de fondation.

Les directives de placement ci-jointes remplacent les anciennes.

Modifications:

Les objectifs de cette adaptation étaient les suivants:

- adaptation de la terminologie à l'ordonnance sur les fondations de placement (OFP)
- formulation et structuration des directives en accord avec l'OFP
- pérennisation des principes éprouvés appliqués jusqu'ici par la fondation en ce qui concerne l'axe de placement et le développement des groupes de placement
- pas de modification de l'univers de placement
- énumération explicite des placements non autorisés selon les exigences de l'OFP.

L'adaptation des directives de placement ne vise pas une modification de l'axe stratégique de placement des groupes de placement.

Vous trouverez en annexe un exemplaire des directives de placement approuvées par le conseil de fondation le 16 janvier 2014.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,



Kurt Egli
Président



Markus Strauss
Directeur

Annexe

- Directives de placement des groupes de placement

ASSETIMMO
Immobilien-Anlagestiftung
Badenerstrasse 329
8003 Zürich
Telefon 044 404 20 42
Telefax 044 404 20 43
www.assetimmo.ch